**Une commission est-elle considérée comme une personne morale ? Justifiez votre réponse ? (2 points)**

* Non, elle n'a pas la personnalité morale, elle ne peut ester en justice
* En droit, une **personne morale** est une entité dotée de la personnalité juridique ce qui lui permet d'être directement titulaire de droits et d'obligations en lieu et place des personnes physiques ou morales qui la composent ou qui l'ont crée (par exemple : entreprises, associations...).
* La personne morale et la personne physique sont deux des principales entités pouvant avoir des droits et obligations.
* Ce n'est pas le cas d'une commission car elle *dépend d’un comité (départemental, régional ou national) qui lui est considéré comme une personne morale.*